

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004

svm



1829-2004

175^e anniversaire de la SVM

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2004

SOMMAIRE

1. **Editos**

Président de l'Assemblée des délégués p. 4

Président de la SVM p. 5

2. **Thèmes et faits marquants 2004** pp. 6-10

3. **Organes de la SVM** pp. 11-13

4. **Rapports 2004**

Rapport du médiateur p. 14

Commission de déontologie p. 14

Commission cantonale de la garde et Bureau de la garde SVM p. 15

Réseau de santé des requérants d'asile (Farmed) p. 16

Commission de la formation continue p. 16

Groupe des médecins travaillant en cliniques privées p. 17

Groupe des médecins travaillant en EMS p. 17

Groupe des médecins hospitaliers p. 18

Groupe des médecins scolaires p. 18

Groupe des médecins-cadres des Hospices - CHUV p. 19

Commission des apprenties assistantes médicales p. 19

Représentant SVM à l'OMSV p. 20

Commission de modération des honoraires en ambulatoire p. 21

Commission paritaire santésuisse - SVM p. 21

5. **Nouveaux membres et membres honoraires 2004** p. 22

é

d

i

L'

Assemblée des délégués s'est tenue les 24 mars, 24 juin et 25 novembre 2004.

Outre les formalités statutaires, ces trois séances ont été consacrées aux innovations qui modifient l'environnement de nos pratiques, telles que l'introduction du TarMed, l'entrée en fonction du Centre de confiance et le respect de la neutralité des coûts, le règlement de la garde médicale et l'introduction d'une taxe d'incitation, les réformes de la LAMal.

Une fois encore, l'Assemblée des délégués a su trouver des compromis consensuels à l'issue de débats clairs, parfois un peu tendus, au cours desquels les différents courants ont pu avancer leurs arguments. La finalisation du règlement de la garde avec l'introduction du principe de la taxe d'incitation en est un bel exemple. L'adoption du principe de cette taxe, initialement très peu populaire aux yeux de certains, a permis à la fois une reconnaissance formelle de l'engagement des médecins omnipraticiens qui n'ont pas attendu l'introduction d'une obligation légale pour offrir à la population vaudoise, depuis des décennies, un service d'urgences de premiers recours donnant pleine satisfaction et une amélioration des dispositifs de piquets de spécialistes.

La responsabilité de ce dénouement positif revient aussi à la Commission de la garde. Elle a su, à chaque étape de ce long processus, tenir compte des remarques et propositions exprimées par les délégués, permettant ainsi à l'Assemblée de remplir son rôle d'organe législatif de notre société.

L'apport constructif du dialogue entre les membres du législatif et les commissaires en charge d'un dossier est ainsi rappelé et ce constat positif devra servir de modèle pour la gestion future des thèmes difficiles que le corps médical vaudois aura à gérer dans un avenir proche.

Face à un environnement difficile en pleine mutation, la bonne coordination actuelle entre le Bureau de l'Assemblée des délégués et le Comité, l'engagement soutenu des délégués et l'échange des informations avec la base constituent les composantes indispensables à la promotion d'une médecine de qualité et à la défense honnête de nos intérêts.

Un grand merci à tous pour votre assiduité à la tâche et courage pour la suite.

Dr Amédée Genton

Président de l'Assemblée des délégués



Reproduisant intégralement l'environnement défavorable des années précédentes, 2004 pourrait rester dans les annales un numéro banal, avec son lot de peines, de contrariétés, d'efforts, de combats toujours à renouveler pour des victoires toujours incomplètes.

Le 175^e anniversaire de notre Société était donc bienvenu. Dans le vertigineux chaos des incessantes réformes sanitaires de ces dernières années, il nous a donné l'occasion de faire une sorte d'arrêt sur image. Il nous a permis de nous retrouver, autour d'une réflexion sereine sur nous-même et sur les autres. Cet anniversaire a suscité d'intenses échanges pendant toute l'année, débouchant sur des réflexions originales qui ont culminé lors de la journée du 7 octobre. Ce jour-là, plus de 300 confrères se sont rencontrés et ont pu partager leurs espoirs et leurs préoccupations dans un esprit différent de l'air maussade qui prévaut habituellement. Peut-être tout cela vous semble-t-il bien lointain, mais, pourtant, cette émulation a laissé des traces et influencé notre attitude. Souvenez-vous: n'est-ce pas la première fois que le corps médical réuni a pu faire comprendre sa façon de vivre et de soigner directement au Conseiller d'Etat en charge de la santé? Ne fut-ce pas l'occasion rêvée d'exprimer ensemble ce qui nous motive et nous fait persister dans une profession exigeante et malmenée? N'avons-nous pas osé nous comparer aux philosophes antiques et non à de simples marchands comme le voudrait la pensée unique aujourd'hui en vogue? La publication de la «Myrrhe médicinale» a marqué un tournant dans l'image que nous donnons de nous-même tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de nos cercles professionnels et familiaux.

En parcourant le présent rapport d'activités pour l'année 2004, vous verrez que les menaces politiques et économiques n'ont pas su monopoliser nos forces. Des progrès grands ou petits ont été accomplis dans plusieurs domaines proprement médicaux et professionnels: collaboration des différentes spécialités lors de la garde, extension des formations propres à la SVM, modernisation dans la médecine scolaire, etc.

Cela montre que nous, médecins vaudois, pouvons nous affranchir de la pensée purement financière de nos autorités pour rester attachés aux valeurs fondatrices de notre profession. C'est cette attitude indépendante et réaliste qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Au nom de toute la Société, je vous remercie de vous attacher cet esprit, et c'est ainsi que je puis vous donner un rendez-vous optimiste pour 2005.

Dr Charles-Abram Favrod-Coune
Président de la SVM

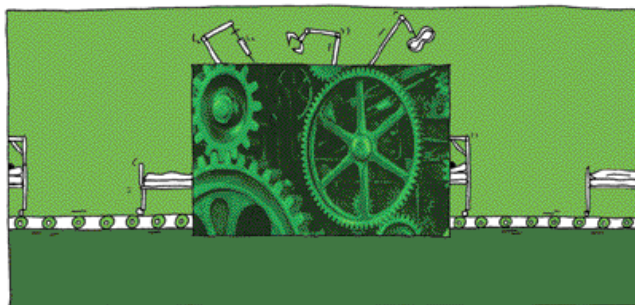


THÈMES ET FAITS MARQUANTS 2004



TarMed

Après des années d'expectative et de tensions, TarMed a été introduit en 2004 dans le secteur de l'assurance obligatoire de soins (LAMal). Le tout a été précédé d'intenses négociations et arbitrages, parfois à la limite du point de rupture. Au niveau fédéral, tout n'a cependant pas pu être réglé à temps. Notamment, le statut des médecins agréés n'a pas trouvé de solution satisfaisante



Les Temps modernes de la santé, représentés dans le «Courrier du médecin vaudois» de juillet 2004

avec des conséquences sur l'organisation des hôpitaux. Dans le canton de Vaud, l'apprentissage du TarMed précédé d'une offre de formation adéquate organisée par la SVM, s'est heureusement déroulé sans trop de heurts. Quant au contrôle de la neutralité des coûts imposé par TarMed, douloureux dans certains cantons, il s'est plutôt bien passé dans le canton de Vaud, sous l'influence de plusieurs facteurs favorables.

Pour accompagner le changement de système, la Société vaudoise de médecine a fourni à tous les cabinets médicaux une documentation à disposition des patients.

Centre de confiance

Après les inévitables douleurs de l'enfantement, il a fallu entre autres reprendre toute l'organisation au sein de la SVM, seule solution économiquement défendable à court terme. Mais l'intégration d'une activité aussi nouvelle et spécifique au cœur de la SVM représente un risque financier et politique qu'il conviendra sans doute de réduire à l'avenir, tout en conservant les retombées favorables. Néanmoins, la voie choisie par la SVM est pour l'heure tout à fait favorable du point de vue financier.

Statut et rémunération des médecins hospitaliers

Tout au long de l'année 2004 et du processus de révision du statut et de la rémunération des médecins hospitaliers, le secrétariat général de la SVM a continué d'accompagner dans ses négociations le Groupement des médecins hospitaliers (GMH). En votation générale, un score très large en faveur de la proposition d'une convention collective de travail (CCT) pour les médecins-chefs a mis un terme à des années de négociations tant internes qu'externes. Le virage est majeur pour les médecins comme pour le dispositif hospitalier, mais le nouveau statut préserve totalement la liberté thérapeutique et la position dirigeante du médecin. L'influence collective des médecins-chefs sur l'avenir des hôpitaux se trouve même renforcée à travers la plateforme FHV-SVM, où le partenariat trouve sa pleine expression, mais au prix d'un engagement qui reste considérable.

Document relativement complexe, la CCT des médecins-chefs vise notamment à préserver l'attractivité de ces postes et constitue un moyen juridique de garantir une uniformité de traitement dans le canton. L'accord a été validé par la FHV, la SVM et l'Etat, ce dernier n'étant toutefois pas formellement signataire. D'une durée de deux ans renouvelable, la CCT est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 pour tous les établissements de la FHV.

De manière parallèle, un groupe de pilotage continue par ailleurs d'étudier une harmonisation à terme des statuts de médecins-chefs des hôpitaux de la FHV et de médecins-cadres du CHUV. La barrière juridique est ici encore plus élevée, dans la mesure où les Hôpitaux régionaux relèvent du droit privé et les Hospices cantonaux du droit public.

Clause du besoin

Les multiples et réitérées critiques portées contre la clause du besoin ont, semble-t-il, généré une certaine souplesse dans son application et l'essentiel des dégâts a vraisemblablement été commis au début de son entrée en vigueur. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat vaudois paraît d'accord de reconsidérer certains paramètres et il est probable que le nouvel arrêté d'application attendu pour 2005 soit plus favorable, à défaut d'une suppression pure et simple de cette mesure imposée au niveau fédéral.

Dans ce cadre certes restreint, la SVM a néanmoins pu disposer de compétences visant à limiter les abus, d'abord en délivrant un préavis à l'autorisation de pratiquer, mais aussi en vérifiant les chiffres servant in fine à juger de la pertinence de l'établissement de nouveaux médecins.

Garde médicale

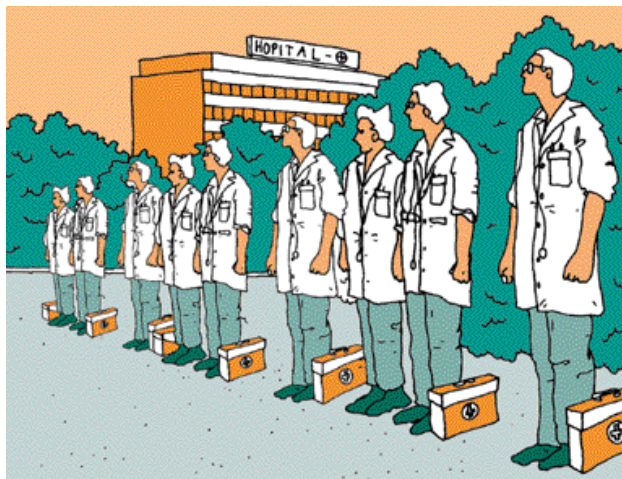
Suite à l'adoption, il y a deux ans, du projet de règlement de la garde par l'Assemblée des délégués de la SVM, plusieurs nouvelles étapes ont été encore franchies en 2004. Le règlement s'est notamment enrichi d'une disposition instaurant une taxe d'exemption de la garde, dont le montant reste cependant encore à fixer. Le règlement de la garde psychiatrique a également été avalisé par l'Assemblée des délégués au mois de mars.

La création d'un numéro unique de la garde médicale sur sol vaudois, réclamé avec insistance par les autorités, devrait finalement voir le jour dans le courant de l'année 2005. La SVM s'est impliquée pour faire respecter certaines particularités régionales et la philosophie de la société. Le rapport d'un comité de pilotage a été rendu en été 2004 et approuvé par le Service de la santé publique. En substance, il revient à l'Etat de se charger de l'organisation de la centrale téléphonique et aux médecins de fournir les ressources humaines nécessaires sur le terrain.

Suite aux recommandations de ce rapport, une convention confiant officiellement le mandat de l'organisation de la garde à la SVM, conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur la santé publique (LSP), a été mise sous toit. Ceci constitue une première à souligner, puisque elle consacre une pleine reconnaissance du rôle de partenaire et de l'indépendance de la SVM.

A noter que par anticipation sur la nouvelle organisation, les médecins vaudois concernés ont été dispensés, dès 2004, de la cotisation de solidarité à la Fondation de la garde médicale, soit au total une économie bienvenue de plusieurs centaines de milliers de francs.

De manière complémentaire, les «Jeudis de la Vaudoise» proposent dorénavant aux membres de la SVM un nouveau cycle de formation continue à l'urgence et une formation spécifique sur les urgences psychiatriques a déjà été mise sur pied en 2004.





Le Dr Charles-Abram Favrod-Coune, le chef du SSP Marc Diserens, le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, le Dr Jean Martin et le Dr Daniel Laufer pris en «flagrant délire» lors du spectacle de Yann Lambiel

Communication

En 2004, la SVM a continué de jouer la carte de la transparence et de la disponibilité auprès des médias. Pas moins de 82 contacts spontanés ou organisés ont été établis avec les journalistes et ont permis à la SVM d'être présente sur la place publique. Quelques communiqués de presse concernant des sujets de politique professionnelle ont également été publiés et une conférence de presse a été organisée à l'occasion de la parution de l'ouvrage de Grégoire Sommer.



Le début de l'année a également été consacré à la refonte du Courrier du médecin vaudois, dont la nouvelle version est parue en mai 2004. Au-delà d'un lifting graphique qui a été, semble-t-il, apprécié, la nouvelle formule du CMV a aussi pour objectif de fournir davantage d'informations s'adressant directement aux médecins vaudois.

Formation

Depuis 2004, les sociétés cantonales n'ont plus la compétence du contrôle de la formation continue, ce rôle étant désormais entièrement dévolu aux sociétés de discipline. Par contre, elles gardent la mission de proposer des formations. L'offre continuera donc d'être élargie, notamment dans des domaines où les spécialités sont peu présentes, comme par exemple en matière de gestion du cabinet médical.

Comme ces dernières années, la SVM a essentiellement joué un rôle dans la formation continue des médecins vaudois, notamment de par l'organisation des «Jeudis de la Vaudoise». Ce module de formation sera d'ailleurs doublé dès 2005, notamment avec un volet spécifique de formation à l'urgence.

Par ailleurs, pour faire suite aux appréhensions et débats liés à l'évolution du dispositif de garde, la SVM a organisé en 2004 une session particulière de formation à l'urgence psychiatrique, complétée par une table ronde entre généralistes et psychiatres.

175^e anniversaire de la SVM

Plus de 300 membres et invités participèrent à la Journée de la SVM organisée en 2004 à Lausanne. Un peu plus festive que de coutume en raison du 175^e anniversaire de la SVM, cette manifestation fit notamment la part belle à l'art et à l'humour, tout comme à un contenu scientifique et économique.

Pour marquer cet anniversaire, la SVM coédita également un ouvrage philosophique écrit par Grégoire Sommer, «La Myrrhe médicinale, le médecin et le sage, les deux faces de la thérapeutique». Ceux qui eurent le courage de le lire, non seulement une mais deux fois, ont compris les efforts de la SVM pour faire émerger la nature profonde de la relation thérapeutique dans un environnement souvent hostile.

«La Myrrhe médicinale», ouvrage coédité par la SVM à l'occasion du 175^e anniversaire



Plus de 300 personnes ont participé à la Journée de la SVM 2004



Le Dr Bertrand Piccard et son double (l'imitateur Yann Lambiel) à la journée de la SVM 2004



Activité de la SVM au niveau suisse

En 2004, la délégation vaudoise à la Chambre médicale a continué de représenter les intérêts vaudois au «parlement des médecins suisses». L'année a cependant été marquée par la non-élection du candidat vaudois Yves Guisan au poste de président de la FMH (Fédération des médecins suisses), le siège étant attribué au Genevois Jacques de Haller, avec lequel les bases d'une nouvelle collaboration entre SVM et FMH ont pu être mises en place.

Au niveau romand, la SVM a continué d'assumer le secrétariat de la SMSR (Société médicale de la Suisse romande) et de participer au fonctionnement de cette organisation qui tient lieu principalement de forum d'échanges et de rencontre. Les secrétaires généraux des différentes sociétés cantonales se sont également rencontrés à deux reprises. La SVM assure également la vice-présidence de la SMSR.

La SVM est également présente au niveau suisse de par la participation de son président à la conférence des présidents, au G7 (comité des sociétés cantonales), au conseil d'administration de New Index (organisation faîtière des trusts centers) et au Bureau de la neutralité des coûts.

Bilan 2004 du trésorier

Par ces temps de disette, de grands bouleversements et de basse conjoncture, être trésorier est tâche délicate, voire impopulaire dès lors que l'on risque d'être porteur de mauvaises nouvelles. En effet, sans être druide ni devin, on pouvait craindre que l'exercice 2004 ne se solde par un déficit (modéré) en raison des rallonges budgétaires accordées par l'Assemblée des délégués de novembre pour la Commission de déontologie.

Miracle ! Grâce aux remarquables talents de notre chef comptable - et aussi un peu au fait que les provisions attribuées au déménagement n'ont finalement pas été utilisées - les comptes ne devraient pas se teinter de rouge, cette année encore.

L'augmentation des cotisations pour 2005 permettra au navire de se maintenir à flot, pour autant que se calme la tempête qui déferle sur nos têtes et exige de plus en plus de temps et de disponibilité de la part de vos élus.

Dr Philippe Munier



Autres thèmes et faits marquants en 2004

- Rencontres régulières entre la SVM, l'AVDEMS (Association vaudoise d'établissements médico-sociaux), la FHV (Fédération des Hôpitaux vaudois) et l'OMSV (Organisme médico-social vaudois) au sein de la Chambre vaudoise de la santé.
- Rencontres bilatérales entre la SVM et le chef du DSAS, le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat.
- Rencontre avec le comité de l'ASMAV (Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique – section Vaud).

Souvenir, souvenir...

C'est en 1993 que l'ancien logo de la SVM (voir illustration) a été remplacé par l'actuel. Ce dernier est issu de la réflexion commune du président de l'époque, le Dr Pierre-W. Loup, et de son fils Philippe, graphiste.

L'ellipse dynamique dans laquelle s'inscrivent les trois lettres SVM symbolise le rôle rassembleur de la société.



Billet du secrétaire général

2004, l'année de tous les dangers

On dit que le lâche a peur avant, l'homme normal pendant et le courageux après les événements. En l'occurrence ce n'est qu'en ce début 2005 qu'on commence à réaliser l'ensemble des contraintes qui ont convergé sur les médecins et par conséquent sur la SVM au cours d'une année 2004 de profonde mutation.

En l'occurrence, des milliers d'heures de travail se cachent derrière la nécessaire concision de ce rapport annuel. Chaque objet recense en effet son lot d'implications juridiques, politiques, économiques et bien sûr humaines, à l'image d'une société toujours plus complexe et où tout doit toujours aller plus vite.

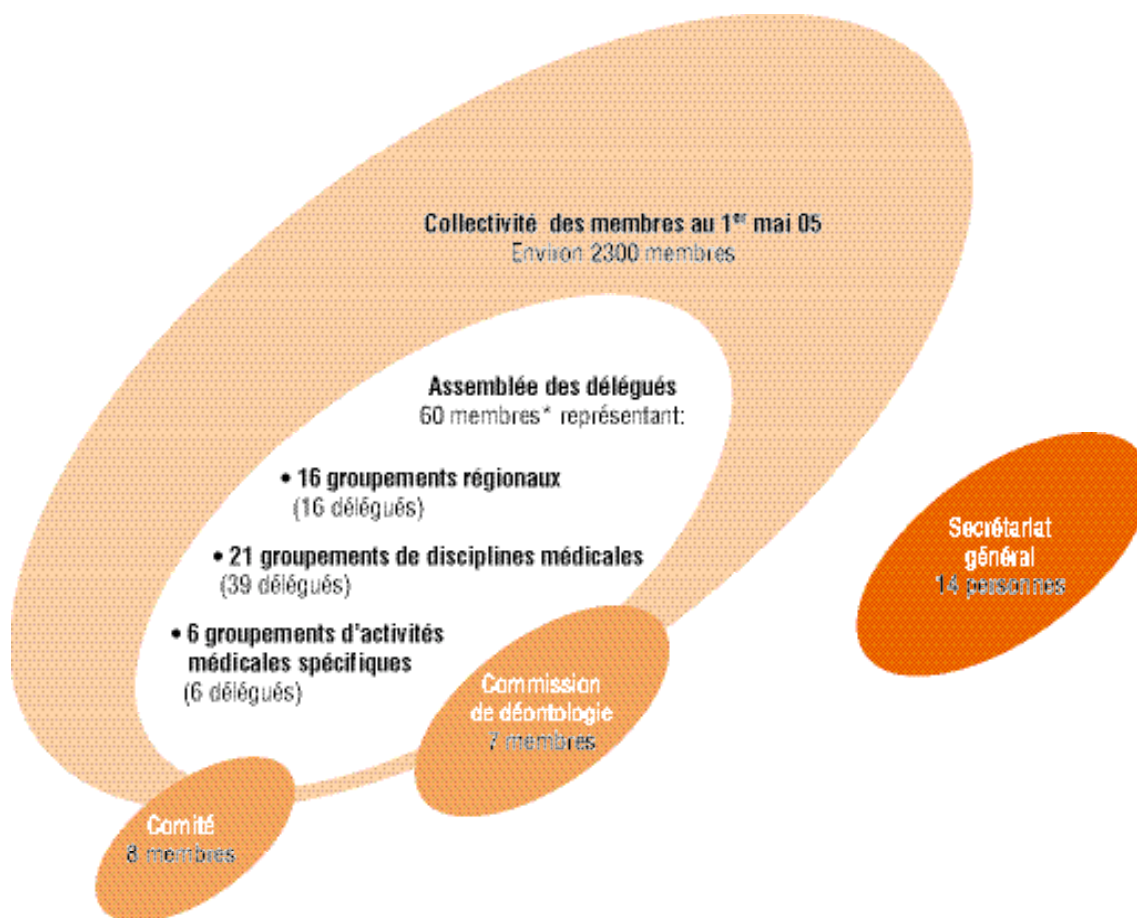
A cet égard, la SVM est peut-être arrivée à la croisée des chemins. Il lui faudra sans doute bientôt choisir entre se donner des moyens supplémentaires pour continuer d'accomplir l'ensemble des tâches qui lui sont confiées ou alors réduire la voilure et se focaliser sur les dossiers prioritaires.

Ceci étant, nous observons avec plaisir et fierté que l'organisation de la petite équipe du secrétariat de la SVM a tenu le coup et le cap malgré deux congés maternités, une première dans l'histoire du secrétariat!

Pierre-André Repond,
Secrétaire général



ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE



Collectivité des membres

Constituée de tous les membres ordinaires, la collectivité des membres est le pouvoir suprême de la SVM. Depuis la création de l'Assemblée des délégués et la suppression de l'assemblée générale, elle ratifie les décisions de cette nouvelle instance en ce qui concerne les conventions impliquant l'ensemble des membres de la société et les modifications des statuts. En règle générale, cette ratification se fait par correspondance.

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

Comité

Le Comité est l'organe exécutif de la SVM élu par l'Assemblée des délégués. Il est actuellement composé de huit membres élus pour une période de quatre ans et rééligibles deux fois. Son président est lui réélu tous les deux ans, mais au maximum trois fois. Pour l'accomplissement de ses multiples tâches, le comité s'appuie sur le secrétariat général et diverses commissions. Il peut aussi en créer de nouvelles au besoin.

Membres du Comité au 1^{er} mai 2005

Dr Charles-Abram Favrod-Coune (1)

Président

Dr Charles-A. Steinhäuslin (2)

Vice-Président

Dr Jean-Philippe Grob (3)

Secrétaire

Dr Philippe Munier (4)

Trésorier

Dr Lennart Magnusson (5)

Membre

Prof. Gérard Waeber (6)

Membre

Dr Bertrand Vuilleumier (7)

Membre

Dr Jean-Marc Lambercy (8)

Membre

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués (AD) constitue le parlement des médecins vaudois. Elle compte 60 membres au maximum représentant les groupements régionaux, les groupements de disciplines médicales et les groupements d'activités spécifiques de la SVM. Les délégués sont désignés au sein de leurs groupements respectifs et sont élus pour quatre ans et rééligibles deux fois. A l'occasion de la réforme des structures de la SVM en 1998, l'Assemblée générale a été supprimée au profit d'une Assemblée des délégués, plus conforme à la taille de la société, qui se réunit trois fois par année.

Bureau de l'Assemblée des délégués au 1^{er} mai 2005

Dr Amédée Genton

Président

Dr Luc Anex

Vice-Président

Dr Pierre De Vevey

Vice-Président



Secrétariat général

Placé sous la responsabilité du secrétaire général Pierre-André Repond, le secrétariat général (SG) est statutairement un organe à part entière de la SVM. On peut diviser ses activités en trois grandes catégories. La première est de l'ordre du soutien logistique et de la coordination des structures de la SVM et des différentes commissions. La deuxième comprend la négociation et la représentation. A cette fin, le SG gère la communication et l'information, les relations avec les partenaires, le public et le monde politique. Enfin, la troisième catégorie est celle des prestations de service aux membres. Elle comporte les tâches d'information, de soutien à l'installation, d'orientation, de conseil (notamment juridique) et de défense (avocat-conseil). La SVM offre aussi des prestations dans le domaine des assurances (assurances collectives, CAFMED, Fondation LPP). Le secrétaire général est désigné par le Comité.

Commission de déontologie

La Commission de déontologie veille au respect des statuts de la SVM ainsi qu'au respect des statuts et du code de déontologie de la Fédération des médecins suisses. Elle est en quelque sorte la cour de justice de la SVM et est notamment compétente pour statuer sur d'éventuels abus en matière de pratique médicale. Tous les membres qui la composent doivent appartenir à la SVM depuis plus de dix ans. Elle travaille étroitement avec le médiateur de la SVM qui a pour charge de régler par la conciliation les différends éventuels entre patients et médecins.

Membres au 1^{er} mai 2005

Dr Daniel Russ

Président

Dr Jacques Bidiville

Membre

Dresse Anne-Claire Bloesch

Membre

Prof. Roger Darioli

Membre

Dr François-Xavier De Preux

Membre

Dresse Catherine Lomier Viret

Membre

Dr Benoît Roethlisberger

Membre

Membres du secrétariat général au 1^{er} mai 2005

Deux informaticiens ont rejoint l'équipe du secrétariat afin de gérer le suivi informatique du Centre de confiance de l'intérieur. Les taux d'activité de chacun sont très variables.

Pierre-André Repond (1)

Secrétaire général

Catherine Borgeaud (2)

Secrétaire coordinatrice (CMV)

Sara Cimino (3)

Collaboratrice du secrétariat général

Fariba De Francesco (4)

Secrétaire, responsable des Jeudis de la Vaudoise

Emilie Delacombaz (5)

Secrétaire - téléphoniste

Elodie Ducret (6)

Secrétaire - téléphoniste

Jean-Marie Gacond (7)

Informaticien, développeur du Centre de confiance

Véronique Hegi (8)

Service des admissions et gestion des membres

Christina Hernandez (9)

Comptable

Martine Jacquet (10)

Assistante du secrétaire général

Hélène La Grotteria (11)

Collaboratrice du Centre de confiance

Patrice Normand (12)

Informaticien, développeur du Centre de confiance

Sandrine Oliveira (13)

Contrôleur de gestion et chef de projet

du Centre de confiance

Catherine Saib (14)

Responsable du service aux membres, des RH et de l'administration



RAPPORTS

2004

Commission de déontologie de la SVM

Rapport du médiateur

En 2004, à la demande ou en accord avec la Commission de déontologie (CD), le médiateur a dû intervenir à une trentaine de reprises dans le cadre de:

- la fin de la médiation entre psychiatres et représentants de l'Association des médecins omnipraticiens vaudois (AMOV), ceci avec la collaboration efficace du secrétaire général de la SVM. Cette médiation a débouché sur la rédaction d'un règlement de la garde psychiatrique qui a été accepté au mois de mars par l'Assemblée des délégués;
- quatre médiations entre patients et médecins;
- une médiation d'un litige entre quatre confrères (succès d'un cabinet de groupe sans contrat d'association!);
- conseils oraux et/ou écrits à des patients ou confrères sur la conduite à tenir, ou à quelles instances s'adresser dans diverses situations conflictuelles;
- trois instructions d'affaires dont deux retournées à la CD et une à la CoMoHo.

En conclusion, cette activité n'a été possible que grâce à la collaboration du Président de la CD auquel j'exprime toute ma reconnaissance pour l'aide accordée.

Dr Claude-F. Goumaz

Médiateur de la SVM



La Commission de déontologie (CD) de la SVM a poursuivi son activité sur les bases de 2003, soit avec une importante surcharge et un manque de moyens. Au vu de ces circonstances, la CD a demandé au mois de juin une aide urgente au comité qui, conformément aux statuts, a sollicité l'Assemblée des délégués (AD) en novembre 2004. Celle-ci a accordé à la CD des moyens complémentaires pour 2004 et proposé pour 2005 une évaluation du fonctionnement de la CD par une commission de l'AD, présidée par le Dr Jacques-André Haury.

La CD s'est réunie 18 fois et a instruit de manière formelle 24 dénonciations, alors qu'une centaine de communications, demandes ou autres ont été traitées dans l'année.

La Dresse Chantal Bonnard et le Dr Hervé Vienny ont quitté la CD en novembre 2004, respectivement après 5 et 6 années d'activités. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et leur engagement durant ces années. Et nous souhaitons la bienvenue à la Dresse Anne-Claire Bloesch et au Dr François-Xavier De Preux, nommés à la CD par l'AD de novembre 2004.

Grâce sa qualité d'écoute, Monsieur Pierre-André Repond, secrétaire général, a permis que les informations nécessaires soient transmises au comité et aux autres instances de la SVM.

Précisons encore que seul un petit nombre de confrères occupent la CD, la grande majorité des membres de la SVM adoptant une attitude totalement conforme au Code de Déontologie. Et pour conclure, rappelons que le bien-être du patient doit rester au centre de l'activité du médecin; soumis à des contraintes multiples, ce dernier peut alors oublier que cette préoccupation constitue la base de la déontologie et de l'éthique médicale. Le patient perdra ainsi l'estime qu'il a pour son médecin, puis, la confiance faisant défaut, le praticien ne sera plus qu'un distributeur de soins.

Aussi, je ne peux que recommander à chacun de maîtriser au mieux les effets que peuvent avoir sur notre activité tant le système de tarification que les règles d'assurances, le droit des patients, la publicité et ... la surcharge!

Dr Daniel RUSS

Président



Commission cantonale de la garde et Bureau de la garde SVM

Ressuscitée de tisons ardents, la Commission de la garde dégage aujourd'hui un arôme de calumet. Issue de 28 cercles, leurs responsables se sont adjoint les délégués de spécialistes accomplissant une garde ambulatoire. Composé de quatre représentants des régions (Centre, Est, Nord, Ouest) ainsi que du secrétaire général de la SVM, le bureau a travaillé sur quatre objets:

1. Participation avec une délégation de la Santé Publique à l'élaboration du concept de mise en œuvre du «numéro unique», tout en respectant individualité, spécificité et autonomie d'organisation de chaque cercle. La mise en route officielle est prévue pour septembre 2005.

2. Négociation d'une convention pour l'exécution du mandat de garde, préservant l'indépendance du corps médical tout en faisant reconnaître la SVM comme partenaire privé privilégié de l'Etat de Vaud, avec facturation à ce dernier des prestations logistiques fournies. La convention a été signée le 18 janvier 2005.

3. Développement du concept d'une taxe d'exemption de garde adoptée par l'AD de novembre 2004.

4. Intervention «à la demande» au niveau des conflits relatifs à l'exécution des gardes entre régions ou médecins et responsables de secteur, évitant en cela un débordement non productif et déchargeant la Commission de déontologie de problèmes faciles à résoudre. Sur 26 cas traités, deux seulement le sont en Commission de déontologie. Ces décisions peuvent également faire office de référence en la matière.

Durant l'exercice écoulé, l'esprit de cohésion et de collégialité a prévalu au sein de la Commission et de son Bureau, les décisions importantes recueillant souvent l'unanimité. En chiffres, la Commission a siégé 3 fois, le Bureau 9 fois et sa délégation rencontré 14 fois celle du SSP de l'Etat de Vaud.

Pour 2005, les objectifs prioritaires sont la gestion et la répartition des taxes «non garde» aux médecins gardiens, la garantie de remboursement des factures de garde en tiers payant dans leur totalité et la révision des principes de déontologie entre confrères durant la garde.

Bonne garde à tous!

Dr Thierry Cuendet
Président

Membres de la commission au 1^{er} mai 2005

Dr Thierry Cuendet, *président*

Membres du bureau

Dr Philippe Munier
Dr Christophe Rapin
Dr Etienne Verrey

Membres

Dr Jean-François Anex
Dr Patrick Brand
Dr François Burnier
Dr Roland Chevalley
Dr Thierry Cuendet
Dr Jacques Dubi
Dr Guy Dunand
Dr Charles Dvorak
Dr Amédée Genton
Dr Pascal Gertsch
Dr Gilbert Guignard
Dr Adrian Heini
Dr Jean-Blaise Jaccard
Dresse Murielle Lasser-Baum
Dr Christian Edouard Michel
Dr Jean-Paul Morratel
Dr Jean-Pierre Pavillon
Dr Jacques Perrin
Dr Marc Polikowski
Dr Edmond Pradervand
Dr Pierre-Alain Robert
Dr Alain Rousselot
Dr René Saulet
Dr Lubos Tkatch
Dr Pierre Vallon
Dr Laurent Vollenweider
Dr Marc Wahli
Dr Pierre Widmer



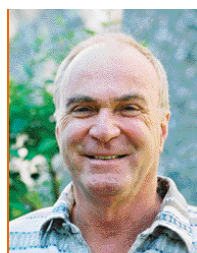
Réseau de santé des requérants d'asile (Farmed)

Les problèmes soulevés l'année dernière ont été résolus ou sont en voie de l'être les uns après les autres. Le passage de la durée de validité du bon de délégation de trois à six mois a diminué les charges administratives sans pour autant, hélas, les supprimer. Reste le problème des patients chroniques, en particulier psychiatriques, suivis par des spécialistes sans nécessité pour eux d'être vus régulièrement par un médecin de premier recours. Une solution de compromis est en vue d'être trouvée en collaboration avec le médecin conseil du réseau.

Il faut d'autre part être attentif au fait que les apprentis et les requérants dits «autonomes», parce qu'ayant une activité lucrative, sortent du réseau même s'ils gardent le statut de requérant et sont personnellement responsables des factures qui leur sont adressées au tiers garant. Comme vous le savez, il existe un service de traduction mis sur pied par la PMU avec des traducteurs prêts à se déplacer à votre cabinet. Ce service doit être sollicité chaque fois, non seulement en vue d'une première consultation, mais également pour les suivantes et ceci au 021/657 27 11.

Notre grande préoccupation reste la prise en charge médicale des requérants déboutés, même après une longue période passée en Suisse, et des requérants NEM («non-entrée en matière») nouvellement arrivés dans notre canton. Théoriquement, ils ne peuvent profiter que des soins d'urgence via la PMU, mais chaque médecin se doit de les prendre en charge si besoin est, en contactant dès que possible le docteur Patrick Bodenmann à la PMU au 021/314 60 60 (problèmes de facturation entre autres).

De grands changements s'annoncent, comme la restructuration du service infirmier dépendant de la PMU (SSIRA), tout ceci dû à la diminution du nombre des requérants d'asile et par conséquent, de l'aide financière de la Confédération et du Canton. Pour peu que le réseau subsiste sous une forme ou sous une autre, les médecins de premiers recours sont certainement prêts à continuer à y participer à condition que la base de leur rémunération reste la même, c'est à dire au plein tarif et au tiers payant. Si vous voulez tout savoir sur le réseau de santé Helsana Farmed, n'hésitez pas à consulter son site Internet www.isesuisse.ch/farmed.



Dr Jean-Marc Mermoud
Délégué de la SVM
au réseau Farmed

Commission de la formation continue



Les membres de la Commission pour la formation continue se sont engagés avec beaucoup d'enthousiasme à élaborer un programme des *Jeudis de la Vaudoise* attrayant pour la saison 2004-2005. Les thèmes retenus comprennent:

- les urgences psychiatriques
- l'insuffisance cardiaque
- la diabétologie
- les vertiges
- la médecine physique et la physiothérapie
- l'angiologie
- l'oncologie
- les troubles de l'ouïe
- la dermatologie

Une journée de réflexion a été partagée entre les membres de la commission et le Prof. F. Mangin, Doyen de la Faculté de Biologie et de Médecine ainsi que Mme le Prof. St. Clarke, responsable de l'Ecole doctorale. Les objectifs de formation restent ciblés sur la mise sur pied de cours utiles à la médecine ambulatoire en assurant une bonne intégration des enseignants issus de différents horizons, à savoir médecine privée, spécialistes et milieu universitaire. La garde médicale est reconnue comme un sujet prioritaire de formation continue. Ainsi les urgences psychiatriques à domicile ont fait l'objet d'un *Jeudi de la Vaudoise*, traitées avec beaucoup de succès. Grâce à l'engagement des Drs M. Potin et Ph. Staeger, un cours spécifique sur la prise en charge des urgences à domicile a été élaboré. Ce cours sera organisé sous forme de modules durant 2 ans, en petits groupes afin d'assurer une interaction maximale.

En ce qui concerne les projets futurs, a été discutée la possibilité d'élargir les *Jeudis de la Vaudoise* sous forme de téléconférences entre différents hôpitaux régionaux et le CHUV et d'inclure des représentants des différentes régions de notre canton pour participer à des séminaires interactifs. La composition de la commission s'est modifiée par l'accueil du Dr M. Hosner en remplacement du Dr L. Benaroyo.

Prof. Gérard Waeber

Président

Membres de la Commission au 1^{er} mai 2005

Prof. G. Waeber, président

Dr Marc Bonard

Dr Stéphane David

Dresse Christiane Galland

Dr François Henry

Dr Stanley Hesse

Dr Michel Hosner

Prof. Alain Pécoud

Dr Mathieu Potin



Groupement des médecins travaillant en cliniques privées (GMCP)

L'année écoulée a été marquée par un changement radical des pratiques pour toute intervention réalisée en semi-hospitalier.

En effet, pour ces activités, la rémunération fondée sur les forfaits HdJ, particularité vaudoise, a été remplacée par la rémunération calculée sur la base de la structure tarifaire TarMed. L'extension au milieu hospitalier de cette structure tarifaire, conçue initialement pour une activité ambulatoire en cabinet, a fait éclater au grand jour ses défauts. Les sociétés de disciplines médicales concernées et les directions hospitalières avaient pourtant anticipé et identifié ces problèmes, sans pouvoir être entendues.

Il en a résulté la circulation de nombreuses contrevérités, à l'origine de décisions sectorielles parfois malheureuses. Aussi, l'absence d'indemnité «cabinet» pour le médecin agréé actif dans une structure hospitalière et l'attribution à certaines prestations d'une valeur technique hospitalière souvent insuffisante sont les deux sujets qui devront nécessairement être négociés avec les partenaires.

Pour toutes les hospitalisations stationnaires, les pratiques en cours n'ont pas été modifiées.

Dr Amédée Genton
Président

Membres du comité au 1^{er} mai 2005

Dr Amédée Genton, *président*
Dr Jean-Pierre Boss
Dr Jean-Paul Châtelain
Dr Jean-Philippe Guignard
Dr Christian Gygi
Dr Fritz Minger
Dr Charles-A Steinhäuslin



Groupement des médecins travaillant en EMS (GMEMS)

Les changements induits par la LAMal, puis par la récente révision de la Loi sur la santé publique, entraînent de nombreuses démarches administratives supplémentaires qui augmentent chaque année. On pense en effet au système qualité qui exige la rédaction de fiches de conformité ou de non-conformité. On pense aussi aux évaluations PLAISIR que le Conseil Fédéral va désormais imposer au minimum deux fois par année. Les dossiers de soins informatisés consomment aussi beaucoup de temps et d'énergie.

Le renforcement des droits du patient, entré en vigueur en 2004, entraîne des contacts plus fréquents avec les familles avec la rédaction de procès-verbaux d'entretiens. Enfin, et comme si cette liste non exhaustive ne suffisait pas, il faudra encore mesurer la gravité des incontinences urinaires en pesant, avant et après usage, les protections qui seront prescrites.

Par ailleurs, la clientèle des établissements devient progressivement plus lourde par la pénurie de lits C qui pousse à l'extrême le maintien à domicile et par des suites de traitements en provenance des hôpitaux.

Dans ce contexte, on nous annonce des réductions budgétaires qui ont déjà entraîné et qui entraîneront encore une réduction du personnel. En outre, le personnel malade n'est souvent pas remplacé.

Il en résulte des tensions au sein du personnel soignant qui montre souvent des signes d'épuisement. Cette situation portera à terme inévitablement atteinte à la qualité et à la quantité des prestations fournies aux résidents.

Les médecins responsables d'EMS devront rester attentifs, apporter un soutien plus actif aux équipes et probablement offrir une plus grande disponibilité pour garantir une prise en charge dont ils assument la responsabilité.

Dr Serge Cuttelod,
Président

Membres du comité au 1^{er} mai 2005

Dr Serge Cuttelod, *président*
Dr Ferdinand Beffa
Dr Pierre de Luze
Dr Francis Hildbrand
Dr Pierre Lavanchy
Dr Christian Edouard Michel
Dr Michel Pithon



Groupement des médecins hospitaliers (GMH)

L'activité du GMH en 2004 a été essentiellement axée sur les négociations avec la FHV et l'Etat au sein du Comité de pilotage avec pour but la finalisation de la Convention collective de travail (CCT) qui régira à partir de 2005 le nouveau statut et mode de rémunération des médecins-chefs des hôpitaux publics. Les travaux ont été menés à terme dans les délais impartis par l'Etat et la CCT a été acceptée par votation générale à une large majorité en fin d'année. Le Comité de pilotage a été dissout et, comme le prévoit la CCT, la plateforme SVM – FHV devra veiller à l'application de cette convention.

L'introduction de TarMed à partir de janvier 2004, qui n'est pas conçu, rappelons-le, pour une rémunération médicale hospitalière, a engendré de gros problèmes de rétribution des actes médicaux aussi bien pour les médecins-chefs que pour les médecins agréés. Ces derniers, si une solution satisfaisante n'est pas rapidement trouvée, menacent de mettre un terme à leur activité au sein des hôpitaux de la FHV. Un véritable problème de santé publique est en train de se jouer. Le GMH fera tout pour l'éviter mais, malheureusement contre sa volonté, il a été exclu des discussions et des négociations des conventions, en particulier au sein de la CVHo (Convention vaudoise d'hospitalisation).

Des contacts étroits ont été établis avec les médecins travaillant en clinique privée ainsi qu'avec les médecins cadres du CHUV. Le Bureau s'est réuni une fois par mois dans une ambiance très constructive et il a informé régulièrement les doyens des Collèges.

Dr Jean-Joseph Boillat

Président



Membres du Bureau au 1^{er} mai 2005

Dr Jean-Joseph Boillat, *président*
Dr Charles Baud
Dr Fernando Blanco
Dresse Loredana Brighi Perret
Dresse Nadine Crivelli
Dr José Lopez
Dr Benoît de Muralto
Dr Daniel Freymond
Dr Yves Guisan
Dr Pierre Rosset
Dr Patrick Scherrer
Dr Joël Thorens
Dr Yves Trisconi

Groupement des médecins scolaires vaudois (GMSV)

Dans sa quatrième année d'existence, le GMSV a montré un dynamisme dans son travail et ses contacts avec les différents partenaires qui entourent l'école et sa santé.

L'année 2004 a vu la parution dans le Courrier du médecin vaudois (CMV) d'un dossier sur la médecine scolaire afin de sensibiliser les médecins aux changements en cours et les amener à mieux participer avec les équipes de santé scolaire.

Un groupe de discussion sur la formation des médecins scolaires s'est constitué au sein du GMSV pour élaborer un concept de formation des médecins scolaires. Il est question de l'utilité, de la forme et du contenu de cette formation.

Le bureau du GMSV a également été présent dans les réunions du GTI (Groupe de travail interdisciplinaire). Un délégué va à l'Assemblée des délégués de la SVM et aux réunions de la CISE (Commission interdisciplinaire santé-écoles).

En bref, le GMSV est un groupement actif dans un monde scolaire en pleine mutation, où chaque changement et innovation perturbent le médecin scolaire individualiste et quelque peu rigide.

Le bureau remercie la SVM, l'ODES (Office des écoles en santé) et l'OMSV (Organisme médico-social vaudois) sans l'aide de qui leur travail ne saurait se faire.

Dr. François de Techtermann

Président



Membres du Bureau au 1^{er} mai 2005

Dr François de Techtermann, *président*
Dr Bernard Chevallay
Dr Michel Dafflon
Dr Laurent Junier
Dr Virgile Woringier



Commission cantonale des apprenties assistantes médicales

Groupement des médecins- cadres des Hospices-CHUV et établissements affiliés.

L'activité 2004 de l'Association des médecins-cadres des Hospices (AMC) a été marquée par l'entrée d'une délégation du comité dans le groupe de travail de la Direction générale qui remodèle le règlement et le mode de rétribution des médecins-cadres des Hospices. Après une prise de contact, nous avons mandaté un conseil juridique pour nous guider dans cette démarche complexe et nous avons été en mesure de soumettre un document tenant compte de la nouvelle Loi sur l'Université en septembre déjà. Ce projet, remis au conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, a créé une crise de confiance avec la direction. Cette action fut toutefois salutaire, car elle a forcé les différents intervenants de ce groupe de travail à se définir par rapport à leur rôle dans ces négociations fondamentales pour le devenir de notre institution. La nomination d'un nouveau conseiller d'Etat en novembre nous a fait prendre un certain retard, mais le projet doit se concrétiser pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 et nous sommes condamnés à nous entendre.

Dr Patrick Ruchat
Président

Après bien des tractations et des séances, le projet de changement de cursus de l'apprentissage des assistantes médicales a abouti. En effet, il fallait assurer le financement de cette nouvelle formation puisqu'elle engendre un surcoût pendant deux ans. L'Assemblée des délégués de la SVM de novembre 2004 a accepté ce financement (modeste, de 30 francs par membre SVM) à l'unanimité moins une voix. L'apprentie y participe aussi en ayant un salaire global sur les trois ans de 1000 francs de moins. De plus, nous avons obtenu d'une «fondation d'aide aux apprenties» (que nous remercions vivement), un apport financier pendant deux ans pour diminuer les coûts de participation des patrons aux frais de base de la première année.

Ainsi, pour répondre à une majorité de médecins vaudois, surtout les médecins formants ou désirant former des apprenties, l'apprentissage commencera par une année de cours avec seulement huit semaines de présence au cabinet médical. En contrepartie, l'apprentie aura plus de maturité et de bagage théorique en arrivant au cabinet médical dès la deuxième année et elle n'aura des cours plus que le jeudi jusqu'à la fin de sa formation.

Il n'y aura pas deux voies de formation et la transition se fait déjà en 2005 avec les nouveaux contrats d'apprentissage.

Les médecins intéressés par les détails de ce nouveau cursus peuvent s'adresser à la SVM ou à l'ARAM (Association romande des assistantes médicales).

Dr Jean-Paul Morattel
Président

Membres du Bureau au 1^{er} mai 2005

Dr Patrick Ruchat, *président*
Dr Pierre-Alexandre Bart
Dresse Madeleine Chollet-Rivier
Dr Jacques Gasser
Dr Francis Munier
Dr Pascal Stucky
Dr Lennart Magnusson

Composition au 1^{er} mai 2005

Dr Jean-Paul Morattel, *président*
Dr Claude Bourquin
Dr Wilfred-Eric Rusterholz



Représentation de la SVM à la direction de l'OMSV

Cette année a été marquée une fois de plus, mais davantage encore, par les nécessités économiques. Tout en étant un organisme parapublic, l'OMSV (Organisme médico-social vaudois) a dû se doter d'un système d'audit interne confié à PriceWaterhouseCoopers. Ce travail commence dès cette année 2005.

Après avoir tenté de comprendre les enjeux de la TVA portant sur les prestations fournies ces dernières années, le comité de direction a décidé d'assujettir l'OMSV à la TVA dès 2005. En mai, une rencontre avec le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat a permis d'esquisser les mesures d'économie qui se sont imposées pour 2005, économies qui n'ont pas attendu ces préventions pour exister, puisque les comptes 2003 ont présenté un excédent de recettes. La moitié de cet excédent a été restituée aux communes (soit 1,20 franc par habitant) et l'autre moitié au canton.

Par ailleurs, les contrats de prestations mis en place pour toutes les associations et fondations devraient pouvoir encore se simplifier avec les années.

Après l'instauration systématique de la démarche de qualité qui a abouti à un cycle de certification et compte tenu des restrictions budgétaires, il paraissait évident de pouvoir renoncer à la poursuite, non pas de la démarche, mais du maintien du poste de travail de responsable de ce projet pour l'ensemble des associations et fondations. La fusion des deux fondations sur la Côte entrera en fonction dès 2005 et sera un autre moyen d'économie.

Enfin le budget 2005, avec un montant de 79 millions de francs, géré par le siège de l'OMSV, ne prévoit pas de déficit et une diminution par rapport à 2004, sans toutefois revenir aux chiffres de 2003. Le montant total pour le canton est projeté à 175 millions de francs, dont 50 millions facturables aux assurances-maladie, le reste incombant pour l'essentiel aux pouvoirs publics. Le prochain rééquilibrage devra se faire en fonction de la disparition de la subvention par l'OFAS, qui avoisine actuellement 26 millions.

Dr Jean-Frédéric Leuenberger
Représentant SVM à l'OMSV



Commission de modération des honoraires en ambulatoire (CoMoHo).

L'introduction de la structure tarifaire TarMed dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (LAMal), début 2004, a provoqué une importante augmentation de l'activité de la Commission de modération des honoraires en ambulatoire (CoMoHo). La promotion de cette commission auprès du public a également été à l'origine d'une activité accrue, surtout durant les neuf premiers mois suivant l'introduction de la nouvelle structure tarifaire. La facturation «explicite» et détaillée du TarMed, a entraîné de multiples interrogations auprès du public.

Le travail fourni dans ce domaine par la CoMoHo, justifie pleinement le rôle d'information de la Société vaudoise de médecine.

La commission s'est également faite le relais auprès des médecins ainsi que des patients de multiples décisions de la Commission paritaire d'interprétation TarMed (CPI), la structure tarifaire TarMed se heurtant à la réalité de l'application quotidienne. La CoMoHo a dû dans plusieurs domaines développer sa propre jurisprudence. Il est heureux de constater que ces interprétations «locales», n'ont jamais été démenties par la CPI «fédérale».

Dr Charles A. Steinhäuslin
Président

Composition au 1^{er} mai 2005
Dr Bertrand Vuilleumier
Dr Charles A. Steinhäuslin

Commission paritaire santésuisse-vaud / Société vaudoise de médecine

La commission paritaire entre la Société vaudoise de médecine (SVM) et santésuisse-vaud (sas-vaud) ne s'est pas réunie en 2004. Depuis la restructuration de santésuisse (sas) en 2003, les relations directes entre la SVM et l'antenne cantonale de sas ont fondu comme peau de chagrin.

Par ailleurs, sas-vaud a pour l'instant renoncé à consulter les organes de la SVM dans le cadre de l'économicité des soins. En cas d'interpellation par sas, nous conseillons donc aux médecins concernés de prendre contact avec leur président de groupement, de spécialité ou les organes de la SVM. A terme, le Centre de confiance des médecins vaudois sera amené à prendre une place de plus en plus grande dans ce domaine, permettant aux médecins vaudois une analyse approfondie de leur mode de facturation et en leur apportant le moyen de se défendre, avec ses propres chiffres, face aux assertions parfois infondées de sas. Pour preuve, pendant la phase de neutralité des coûts, de nombreuses erreurs ont pu être corrigées dans la banque de donnée de sas.

Dr Charles A. Steinhäuslin

Composition de la commission paritaire au 1^{er} mai 2005
santésuisse:

Ariane Berthod
Jean-Jacques Chapuis
Brigitte Kohler
Norbert Pachoud
Georges Panchaud
Claude Poget
Olivier Schmidt

SVM:

Dr Jean-Marc Lambercy
Dr Philippe Munier
Pierre-André Repond
Dr Charles A. Steinhäuslin



Nouveaux membres et membres honoraires 2004

Le président de la SVM félicitant les membres
honoraires lors de la journée de la SVM



Nouveaux membres

Dr ARZA Alejandro
Dr ANDRIEU Jacques
Dresse BARELLA Lilia
Dresse BAZARBACHI DE PURY Rima
Dr BELLAS Francisco
Dresse BESSEGHIR Nedjma
Dr BISAZ Enrico
Dr BOSQUET Stéphane
Dr BRON Luc
Dr CALMES Jean-Marie
Dresse CAROLA DAMOISEAU Maria
Dr CHABARI Ali
Dresse CHRISTEN Françoise
Dr DAHER Oscar
Dresse DAO-TRAN Kim-Hoan
Dr DE HELLER Henri-Kim
Dr DELAITE Jean-Yves
Dresse DESARNAULDS Anne-Béatrice
Dresse DIAZ BRIA Marina
Dr DURIG Jacques
Dr EBBING Karsten
Dr EL-LAMAA Ziad
Dr FAVRET Alain
Dr GAMMETER Roland
Dresse GOLCEA-Chittaro Adriana
Dresse HAUSBORG Susanne
Dr HAMEDANI Mehrad
Dresse HEGGERICKX Isabelle
Dr HIGELIN Fabien
Dresse HODINA GRECU Mariana
Dr JEUNET Eric
Dr KERNEN Yann
Dr KHATCHATOUROV Gregory
Dresse KOREWA Danuta
Dresse KUNZLE Estelle
Dr LAMY Olivier
Dresse LE-GOFF-CUBILIER Valérie
Dr LEMONDE Guillaume

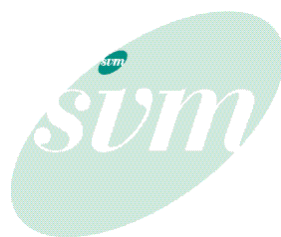
Dresse LIARDET Stéphanie
Dresse LOPEZ DE LA VEGA Béatrice
Dr MEID Florian
Dresse MERCIER Ariane
Dr MERMINOD Thierry
Dresse MONGET Barbara
Dr MUNIER Francis
Dr NGUYEN Minh-Hoang
Dresse NICOUD Anne-Marie
Dr PILLEUIT Olivier
Dr REGAGBA Lahcène
Dresse RIQUIER Françoise
Dr ROSSIER Michel
Dr ROULET Daniel
Dr ROULIER Denis
Dresse SALAME CHAMAA Nadia
Dresse SCHLUP PIDOUX Sandrine
Dresse SCHÖNLE Gabrielle
Dr SERRA Michel
Dr SISTEK David
Dr STIEGLITZ Paul-Alain
Dr STIGLER Michael
Dr STUCKI Roger
Dresse VAQUERO HOLZMANN Maria Elena
Dresse WAEBER STEPHAN Catherine
Dresse WAEBER von der Weid Catherine
Dr WINDERICKX Erwin
Dresse WINTER BURDET Judith
Dresse YAMNAHAKKI-BOSSY Adeline
Dr ZEMMOURI Abdelaziz

Membres honoraires

Dr ALLENBACH Christian
Dr ARBEX Rodrigue
Dr BAERTSCHI Edouard
Dr BONARD Michel
Dr CALANCA Aldo
Dr CHAUTEMS Philippe
Dr CHESEAUX CHARBON Alenka
Prof. De CROUSAZ Gérard
Dr De SENARCLENS Bernard
Dr KESSELRING Ulrich
Dr KOCH Philippe
Dr NOUR Touryalay
Dr RUMPF Michel
Dr SUTER Hubert
Dr TERRIER Paul
Dr THEVOZ Francis
Dr WILSON Eurico
Dr ZIMMERMANN Hugo



Pour la première fois en 2004, la SVM a organisé
pour ses nouveaux membres une séance
d'information spécifique qui s'est tenue le matin
de la journée de la SVM



Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1
case postale 76
1010 Lausanne
t 021 651 05 05
f 021 651 05 00
www.svmed.ch



La SVM, un centre de services à disposition des médecins vaudois

Conseils personnalisés dans le domaine des assurances

Contrats collectifs négociés pour la LPP et l'assurance maladie.
Caisse d'allocations familiales des médecins (CAFMED) avec un taux particulièrement intéressant.

Conseils personnalisés dans le domaine juridique

Appui d'un réseau de professionnels spécialisés dans les domaines du droit des assurances sociales, fiscal et de la responsabilité pouvant être sollicité rapidement.

Organisation de la formation continue

Jeudis de la Vaudoise, coordination et reconnaissance des programmes de formation continue.

Représentation des médecins vaudois auprès des assureurs

Négociations avec les assureurs et mise sur pied d'un centre de confiance permettant aux médecins installés d'être maîtres de leurs propres données statistiques, notamment dans les négociations de la valeur du point TarMed.

Représentation des médecins vaudois auprès des hôpitaux

Par exemple, dans le cadre de la salarisation des médecins hospitaliers.

Représentation des médecins vaudois auprès des pouvoirs politiques

Notamment dans le cadre de la révision ou de l'application de la loi sur la santé publique (LSP) ou de l'introduction de la clause du besoin.

Organisation de la Garde médicale

Mise au point d'un règlement interne et d'une organisation de la garde favorisant la prise en charge des urgences préhospitalières et valorisant le rôle du médecin.

Voix de la corporation auprès des membres et des médias

Courrier du Médecin Vaudois, site Internet, rapport annuel, service de presse, publications diverses.

Garante du dialogue et de la déontologie

Le médiateur, la Commission de déontologie et la Commission de modération des honoraires garantissent la communication entre médecins et patients et protègent le respect de la déontologie médicale.

Support logistique aux différents groupements de la SVM

Ressources humaines et techniques à disposition des groupements et commissions de la SVM.

Gestion des assistantes médicales

Gestion financière des cours d'apprentissage des assistantes médicales.
Participation aux séances du Service de la formation professionnelle (SFP) et des partenaires.

Gestion et développement du Centre de Confiance des médecins vaudois

Module de facturation et module statistique.